

Madame Florence Parly, ministre des Armées

Présentation de la stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins

Paris, le 14 février 2022

- Seul le prononcé fait foi -

Monsieur le chef d'état-major des armées, Monsieur le chef d'état-major de la marine, Mesdames et messieurs les officiers généraux, Mesdames et messieurs les directeurs, Mesdames et messieurs,

Il suffit parfois de la passion d'une seule personne pour façonner le destin d'un pays. Il suffit des rêves de quelques esprits éclairés pour donner à une Nation de grands desseins.

La France n'a jamais manqué de ces esprits aventuriers et pionniers qui ont eu à cœur d'explorer le monde et qui ont repoussé les limites de nos connaissances.

Le commandant Cousteau, le capitaine de frégate Philippe Tailliez, Frédéric Dumas et l'officier ingénieur mécanicien Léon Vêche sont ceux qu'on appelait les « trois mousque-mers ». Ils ont ouvert la voie à l'exploration sous-marine, avec notamment le développement de la plongée autonome dans les années 1950.

La France est historiquement une Nation pionnière de l'exploration sous-marine, ainsi que des grandes campagnes océanographiques. La Marine a fait grandir cette aventure de ses propres succès et de sa propre fascination pour les fonds marins : en 1962, les marins du bâtiment *Marcel Le Bihan* envoient le bathyscaphe – qui n'a rien à voir avec le SCAF – Archimède descendre dans la fosse des Kouriles. Il atteint alors 9 200 mètres de profondeur.

1. [Constat]

1.1. [Un milieu encore peu connu]

Ces expériences hors normes sont pourtant restées très ponctuelles. Les marines du monde entier ont concentré leurs efforts dans l'environnement sous-marin proche, à moins de quelques centaines de mètres de profondeur. Tout simplement parce que c'est dans cette tranche d'eau que se situaient nos intérêts de défense et de sécurité.

Aujourd'hui, au-delà de 2 000 mètres, tout, presque tout, reste à explorer. Nous connaissons moins de 20% des fonds marins avec précision. En réalité, on connaît bien mieux la surface de la Lune, située à 300 000 kilomètres de la Terre, que le fond des océans, à plus de 10 kilomètres sous les mers : quand 12 personnes ont posé un pied sur la Lune, seulement 7 sont descendues dans la fosse des Mariannes.

Et avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais évoquer avec vous la *Minerve*. En 2017, nous savions que les progrès technologiques et les nouveaux moyens d'exploration sous-marine nous permettaient d'avoir à nouveau l'espoir de retrouver ce sous-marin qui avait disparu 50 ans plus tôt. J'avais donc décidé de relancer les recherches. Le 21 juillet 2019, à 2350 mètres de profondeur, à 45 kilomètres de Toulon, le sous-marin *Minerve* a été retrouvé.

Deux mois plus tard, nous avons rendu hommage aux marins de la *Minerve*, avec leurs familles, sur le porte-hélicoptères *Tonnerre* de la Marine nationale, juste au-dessus de l'épave du sous-marin. Si ce moment de communion a été possible, c'est grâce aux moyens d'une entreprise américaine, qui avaient été capables de repérer et d'atteindre la *Minerve*.

C'est ce même jour, que s'est forgée en moi l'intime conviction que la France devait redevenir une Nation phare dans la maitrise des fonds marins et l'exploration des grandes profondeurs.

1.2. [Un milieu où la compétition stratégique s'accroît]

Pendant longtemps, les grands fonds marins ont été suffisamment inaccessibles pour que leur maîtrise ne fasse pas l'objet d'un intérêt stratégique majeur.

Mais aujourd'hui, l'émergence de drones et de robots téléopérés, tirée par les besoins de l'industrie, capables de mener des opérations répondant à des objectifs militaires à plusieurs milliers de mètres de profondeur, transforme les fonds marins en un nouvel espace de compétition stratégique.

Nous faisons aujourd'hui face à trois tendances de nature différente, et de nature à accroître et intensifier la compétition stratégique dans les fonds marins :

1/ Tout d'abord, il y a la raréfaction des ressources terrestres qui oblige l'humanité à se tourner de plus en plus vers les grands fonds marins pour aller chercher les matières premières indispensables à son développement. En effet, les fonds marins, qui représentent les 2/3 de la croûte terrestre, sont riches en métaux rares, indispensables par exemple aux secteurs des énergies renouvelables et des technologies numériques.

Les perspectives économiques que laisse entrevoir l'exploitation de ces ressources situées au fond des océans, sont sources de tension entre des États qui cherchent à s'accaparer de vastes espaces maritimes, au-delà de leur zone économique exclusive, dans la zone internationale des fonds marins qui a le statut de « patrimoine commun de l'humanité. »

C'est le cas notamment en mer de Chine méridionale, où de minuscules îles regroupées en archipels font l'objet de revendications concurrentes entre les nations limitrophes qui souhaitent pouvoir les intégrer dans leur périmètre de souveraineté. Des tensions similaires secouent également la Méditerranée orientale où la découverte de gigantesques

réserves de gaz ravive des tensions géopolitiques déjà fortes autour du tracé des frontières maritimes.

La France a pris en compte cet enjeu des ressources dans le cadre de la stratégie interministérielle relative à l'exploration et l'exploitation minière des grands fonds marins publiée début 2021.

2/ La deuxième tendance de fond, c'est la multiplication des initiatives d'exploration et d'exploitation des fonds marins, qu'elles soient d'origine étatique et d'origine privée.

A l'instar du *New Space*, il y a une démocratisation de l'accès aux fonds marins. Nous le voyons dans la constitution d'un écosystème composé à la fois de grandes puissances militaires, de géants du numériques, je pense en particulier aux GAFAM, ainsi que de nombreuses start-ups.

Il existe parfois une certaine ambivalence entre les objectifs poursuivis par ces acteurs civils et les enjeux stratégiques, voire militaires. Cette ambigüité est souvent cultivée en raison de la forte dualité des moyens employés.

3/ Enfin, et c'est la troisième tendance, l'accélération de la conquête des fonds marins bouscule le cadre juridique, ce qui entraîne de nombreux contournements du droit.

L'immensité et l'opacité des fonds marins sont de nature à favoriser l'émergence de stratégies hybrides et de dissimulation, qui conjuguent à la fois des activités secrètes, commerciales, scientifiques et militaires.

Il est difficile de surveiller un espace sous-marin immense, opaque, qui porte en lui la possibilité d'actions de la part de systèmes sous-marins habités, télé-opérés mais aussi autonomes, qui pourraient donc à cet égard être plus difficilement contrôlables. Cela pose aussi la question de la caractérisation, de l'imputation, de l'attribution des actions et de leur seuil de conflictualité : une guerre des drones à 20 000 lieues sous

les mers, invisible aux yeux de tous, sans qu'elle n'engage la vie de ceux qui la font, que faut-il en penser ?

Mais comme dans beaucoup d'espaces de conflictualités où les acteurs avancent masqués, profitant de leur liberté d'action, je pense aux « espaces communs » comme le cyber ou l'espace exo-atmosphérique, certaines de ces actions malveillantes peuvent avoir un impact majeur sur notre quotidien.

Sous les océans, sont enfouis plus de 450 câbles sous-marins à fibre optique, qui véhiculent près de 99% des données numériques mondiales, soit 1,3 million de kilomètres de câble – c'est plus de trois fois la distance entre la Terre et la Lune.

La mer a toujours été un espace d'échanges qui permet de relier les hommes et les femmes, de créer des ponts entre les continents et entre les civilisations. Aujourd'hui, les fonds marins abritent un réseau d'autoroutes de communications, qui relient les économies entre elles. Ces câbles sous-marins sont les nouveaux ponts. L'endommagement d'un câble peut avoir un impact majeur sur nos vies quotidiennes. En 2008, la coupure accidentelle de 3 câbles sous-marins en Méditerranée avait engendré d'importantes perturbations des liaisons télécoms entre l'Europe, l'Asie et le Proche-Orient. Et depuis, d'autres exemples se sont multipliés.

De façon plus insidieuse, nous savons que ces câbles sous-marins peuvent aussi être la cible de nations, tentées de surveiller ou de dégrader ces infrastructures sous-marines sensibles situées dans les fonds marins. L'été dernier, nous avons suivi à nouveau un navire océanographique d'une grande puissance militaire mondiale au large de l'Irlande, alors qu'il opérait à proximité de câbles qui relient l'Europe aux Etats-Unis. Ce n'était pas la première fois, et ce ne sera sans doute pas la dernière...

1.3. [Pourquoi se doter d'une stratégie fonds marins ?]

Les fonds marins sont donc un nouveau terrain de rapport de forces qu'il nous faut maîtriser pour être prêt à agir, à se défendre et, le cas échéant à prendre l'initiative, ou du moins, à répliquer.

Si le ministère des Armées se dote aujourd'hui d'une stratégie de maîtrise des fonds marins, c'est pour répondre à trois impératifs de notre défense :

- 1/ Premièrement, pour assurer la liberté d'action de nos forces. Pour faire face aux stratégies hybrides de nos compétiteurs, pour garantir, sur la durée, la liberté d'action de nos forces, il est nécessaire d'étendre la maîtrise de l'espace maritime aux fonds marins, de développer nos capacités d'information et d'action jusqu'aux grandes profondeurs.
- 2/ Deuxièmement, pour contribuer à assurer la protection des installations stratégiques sous-marines. Il s'agit de la protection de nos intérêts. Nous devons être en mesure de renforcer la protection et la sécurité des câbles de communication qui alimentent la métropole et l'outre-mer, mais aussi les infrastructures de transport d'énergie ou encore des ressources potentielles qui sont situées dans les fonds de notre zone économique exclusive.
- 3/ Troisièmement, pour assurer la protection de nos intérêts militaires et industriels. Les récents crash d'un F35 américain en mer de Chine et d'un F35 britannique en Méditerranée au cours des derniers mois ont montré que la capacité à rechercher et à récupérer un objet sensible par très grandes profondeurs constituait un enjeu non seulement technique mais également stratégique. Ces crashs ont engendré une course vers les grandes profondeurs dans laquelle d'autres nations ont pris part avec ou face aux Britanniques et aux Américains. Il n'est donc pas utile d'expliquer tout l'intérêt opérationnel, industriel et technologique d'une telle capacité à investir les grands fonds.

Il y a enfin, un enjeu évident de souveraineté. Agir vers et depuis les fonds marins reste aujourd'hui réservé à quelques pays, car cela nécessite pour partie une technologie de pointe que peu d'industries possèdent. Nous sommes donc aujourd'hui à un tournant, et il est nécessaire de s'y lancer à pleine vitesse et de motiver encore plus notre industrie à prendre le virage des drones et des robots sous-marins profonds. Nous en avons la capacité.

C'est l'orientation qu'a donnée le président de la République avec le Plan d'investissement France 2030. La stratégie de maitrise des fonds marins s'inscrit en pleine cohérence avec ce plan d'investissement sur lequel elle s'appuiera pour développer les synergies qui peuvent l'être.

Les enjeux afférents aux fonds marins dépassent bien évidemment le domaine de compétence du seul ministère des Armées : nous pourrons notamment nous appuyer sur le Comité interministériel de la mer qui a élaboré une stratégie nationale d'exploration et d'exploitation des ressources minérales dans les grands fonds-marins pour développer des synergies. Je voudrais remercier le SGMer et les représentants du ministère de la mer.

Nous ne sommes évidemment pas les seuls à nous intéresser aux fonds marins. Nombreuses sont les puissances qui affichent leurs ambitions de manière plus ou moins claire, même si c'est sous le sceau du secret pour la majorité d'entre elles. On sait que la Chine a un projet avancé de grande muraille sous-marine, ou plus ouvertement, les Britanniques ont fait part de leur ambition pour les fonds marins dans l'*Integrated Review* de 2021.

Avec la deuxième zone économique exclusive au monde, la France ne peut pas rester sur le rivage en se contentant d'observer de loin ce qui se déroule dans les abysses. Le ministère des Armées se dote donc aujourd'hui d'une stratégie de maîtrise des fonds marins à la hauteur de cette ambition et des enjeux.

2. [Ambition]

Notre ambition tient en trois mots : connaître, surveiller, et agir.

1/ Tout d'abord, il nous faut accroître nos connaissances de l'environnement sous-marin. Cela passe par la poursuite des actions qui visent à mieux connaitre la bathymétrie et la nature des fonds marins. Acquérir une connaissance plus fine de notre environnement d'action est indispensable pour garder l'avantage dans la conduite des opérations maritimes.

Mieux connaître pour opérer, mais aussi pour mieux protéger. J'ai eu l'occasion de présenter en septembre la stratégie ministérielle de protection de la biodiversité et elle s'inscrit pleinement dans le cadre de notre action. Depuis longtemps, il y a sur chaque bâtiment de la Marine un officier chargé de l'environnement. Alors que s'est achevé il y a quelques jours à Brest le *One Ocean Summit*, il me paraît essentiel de réaffirmer notre engagement au profit de la protection de la biodiversité marine.

2/ Il nous faudra aussi accroître nos capacités de surveillance des fonds marins. Il faut que la France puisse rapidement descendre dans les profondeurs sous-marines. C'est nécessaire pour garder l'avantage sur le terrain. Et c'est maintenant que se joue notre capacité à devenir un acteur crédible des fonds marins.

J'ai donc pris la décision de doter nos armées de moyens capables d'atteindre une profondeur de 6000 mètres. 6000 mètres, cela permet de couvrir 97% des fonds marins et de protéger efficacement nos intérêts. dont câbles sous-marins. clé de voûte les des télécommunications et d'internet. Pour cela, nous nous doterons dès cette année de drones sous-marins, ainsi que de robots d'intervention qui nous permettront de mieux surveiller, détecter et caractériser ce qui se passe sur le fond des mers. Je laisserai le chef d'état-major des armées revenir sur l'ensemble de ces moyens.

3/ Le troisième volet de l'ambition, c'est agir sur, vers et depuis les fonds marins.

Nos besoins se concentreront sur les zones prioritaires que sont notre mer territoriale, notre zone économique exclusive ainsi que toute zone présentant un intérêt opérationnel pour la liberté d'action et de protection des intérêts nationaux.

Comme vous le savez, la France a toujours eu à cœur de défendre ses intérêts dans le plein respect du droit international. Nous œuvrerons donc avec force à la protection du statut de patrimoine commun de l'humanité des eaux internationales, en promouvant la liberté de navigation.

Cet engagement est également porté au niveau européen : la « Boussole stratégique », dont l'adoption est prévue fin mars fixe le cadre d'une présence maritime coordonnée entre les différents États membres de l'Union européenne, pour assurer collectivement leur liberté de navigation dans les espaces contestés.

Cependant, l'augmentation du nombre et de l'intensité des incidents liés aux stratégies de puissance de certains États montre clairement que même les cadres juridiques les plus solides ne suffiront pas à enrayer les menaces qui pèsent sur les fonds marins. Il nous faut donc avoir les moyens de nos ambitions pour ne pas se limiter à une posture déclaratoire.

Ce qui n'est pas surveillé finit toujours par être pillé et contesté. Vouloir défendre la norme internationale dans un espace mal connu où nous serions dépourvus de moyens d'information et d'action relèverait de la pure chimère.

Notre stratégie de maîtrise des fonds marins doit donc nous permettre de :

- Garantir la liberté d'action de nos forces,
- Garantir les intérêts de la France, en contribuant notamment à la protection des infrastructures sous-marines,
- Et enfin, faire peser une menace crédible sur les compétiteurs stratégiques qui seraient tentés de s'en prendre à nos intérêts dans notre espace maritime ou ailleurs, ou à ceux de nos partenaires stratégiques. Cela signifie que nous ne nous interdisons pas de prendre l'initiative si la situation l'exige.

Les différentes opérations de maîtrise des fonds marins seront formalisées dans une doctrine qui évoluera au gré des avancées technologiques et des préoccupations de nos alliés et de l'OTAN. Pour l'heure, des coopérations sont déjà engagées avec certains de nos partenaires. De nouvelles coopérations seront recherchées auprès des partenaires qui souhaitent partager cette ambition.

Parce qu'un projet d'une telle ampleur doit être organisé, dirigé et suivi au quotidien, nous allons donc créer une gouvernance dédiée.

Le groupe de travail qui a été mis en place pour l'élaboration de cette stratégie qui associe les états-majors, les directions et services, et dont je tiens à saluer le travail remarquable, sera donc maintenu.

Sous pilotage de l'état-major des armées, il permettra d'assurer la cohérence de notre doctrine, de notre organisation, de nos équipements et de nos ressources humaines. Il aura également pour rôle d'assurer la coordination entre les différents acteurs. Cette gouvernance constitue la pierre angulaire de notre stratégie, qui prend désormais toute sa mesure.

Je céderai dans quelques instants la parole au chef d'état-major des armées qui déclinera la feuille de route associée.

Mesdames et messieurs,

Les fonds marins sont aujourd'hui au cœur des convoitises internationales, stratégiques, et la France est bien décidée à agir pour défendre ses intérêts nationaux et pour protéger ce qui est aujourd'hui un bien commun de l'humanité.

Nous ne voulons pas d'une piraterie sous-marine. Nous ne voulons pas de flibustiers qui pillent et détruisent les richesses des fonds marins. Notre pays s'érigera en rempart.

Cette stratégie de maîtrise des fonds marins fait de la France une Nation pionnière, la première à affirmer ouvertement son ambition. J'ai voulu, pour les espaces communs que sont le cyber espace, l'espace exo atmosphérique et les fonds marins, une posture dépourvue d'ambigüité. D'autres font le choix de la dissimulation, de l'action masquée et hydride. Ce n'est pas notre choix, ce n'est pas le choix de la France qui est attachée au droit, à la liberté et à la souveraineté.

L'accès aux fonds marins, notre capacité à défendre et à investir l'immensité des océans sont une condition de notre liberté d'action. C'est aussi une condition de notre puissance économique ainsi que de notre dissuasion. Ce nouveau champ, je vous demande tous de l'investir, avec le même esprit de conquête que celui qui a animé les pionniers de l'exploration sous-marine.

Vous êtes, vous aussi, des acteurs de la troisième dimension. Plusieurs siècles après que vos glorieux prédécesseurs aient repoussé les frontières de la connaissance et de la géographie, c'est à vous d'investir et de maîtriser ce nouveau champ d'action.

C'est un nouveau défi exaltant, palpitant. Et je sais pouvoir compter sur vous. Je sais que la France peut compter sur ses nombreux esprits aventuriers et passionnés pour la porter toujours plus loin. Ils font sa force et ils font notre fierté.

Vive la République! Vive la France!